

# BIENVENUE AU CYCLE D'ORIENTATION

(Édition 2023)



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

# Le système scolaire à Genève

## Le cycle d'orientation

Dans la continuité de l'école primaire, le cycle d'orientation (CO) accueille les élèves de 12 à 15 ans et représente une étape importante dans leur cursus scolaire. Il se décline sur trois années de scolarité (9CO, 10CO, 11CO) et constitue le dernier cycle de l'enseignement obligatoire, le secondaire I.

Le site internet des établissements du CO fournit toutes les informations et les éléments importants à connaître liés à cette étape de formation; il indique également aux parents les démarches utiles et réunit les renseignements pratiques, les contacts et les adresses nécessaires:

<https://edu.ge.ch/secondaire1>

## Structure du cycle d'orientation

La structure du CO diffère de l'école primaire par son organisation en trois regroupements distincts en 9<sup>e</sup> année, puis en sections dès la 10<sup>e</sup> année, tenant compte des résultats scolaires et des capacités de chaque élève ainsi que de ses projets.

	<b>Enseignement secondaire II</b>		
	<b>Enseignement secondaire I – Cycle d'orientation</b>		
<b>11CO</b>	<b>Section CT</b> Communication et technologie	<b>Section LC</b> Langues vivantes et communication	<b>Section LS</b> Littéraire-scientifique
<b>10CO</b>	<b>Section CT</b> Communication et technologie	<b>Section LC</b> Langues vivantes et communication	<b>Section LS</b> Littéraire-scientifique
<b>9CO</b>	<b>R1</b> Regroupement 1	<b>R2</b> Regroupement 2	<b>R3</b> Regroupement 3
<b>8P</b>	<b>Enseignement primaire</b>		

Les 19 établissements du cycle d'orientation sont placés sous la responsabilité de directrices et de directeurs et sont rattachés à la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). Ils font partie du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP).



## Admission au cycle d'orientation et affectation

A la fin de la 8<sup>e</sup> année primaire, les élèves concernés reçoivent de leur titulaire de classe les renseignements utiles en vue de leur enregistrement au CO. La convocation à l'enregistrement et les documents à présenter leur sont remis en mains propres. Au cours du printemps, les parents sont conviés à une séance d'information.

Les élèves sont en principe affectés dans les établissements du canton en fonction de leur domicile. Des élèves d'une même classe de 8P peuvent être dirigés vers des établissements différents.

## Des professionnels au service de la scolarité des élèves

Au cycle d'orientation, la maîtresse ou le maître de classe est la personne référente de l'élève durant l'année scolaire que les parents contactent en priorité pour toute question relative à la scolarité de leur enfant. Chaque discipline est dispensée par des enseignantes et enseignants spécialistes différents (par exemple: Français, Géographie, Arts visuels); les élèves peuvent se déplacer d'une salle de cours à une autre en fonction de leur horaire.

L'équipe de direction et l'équipe enseignante travaillent de manière complémentaire de sorte à accompagner chaque élève dans son développement personnel et dans ses apprentissages scolaires vers la meilleure réussite possible. Du personnel de l'office médico-pédagogique (OMP), de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) ou encore de l'office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) œuvre également au sein de l'établissement.

## Après le cycle d'orientation

A la fin de la scolarité obligatoire, les élèves sont tenus de poursuivre leur parcours dans le cadre de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans. Différentes voies de formations scolaires (Ecole de culture générale ou Collège de Genève) et professionnelles (Centres de formation professionnelle) sont ainsi offertes aux élèves dans les filières de l'enseignement secondaire II.

Les psychologues chargés du conseil en orientation scolaire et professionnelle et les titulaires de classe accompagnent l'élève dans ses choix d'orientation.

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES:** Site de l'enseignement secondaire II  
[www.ge.ch/filieres-formation-enseignement-secondaire-ii](http://www.ge.ch/filieres-formation-enseignement-secondaire-ii)

## Vers une école plus inclusive

L'école genevoise vise à être une école plus inclusive, attentive aux besoins particuliers des élèves et propose différentes mesures:

- des aménagements pour élèves présentant des troubles neurodéveloppementaux (dyslexie, etc.) ou des troubles moteurs, sensoriels ou intellectuels;
- un cursus adapté pour jeunes artistes et sportives ou sportifs de haut niveau (sport-art-études);
- des aménagements pour élèves à haut potentiel intellectuel;
- des classes d'accueil pour élèves allophones;
- une collaboration avec des équipes composées de personnel pédagogique, éducatif et thérapeutique.

D'autres mesures peuvent être étudiées en concertation avec la direction de l'établissement pour accompagner au mieux chaque élève.



## Enseignement et évaluation

L'enseignement dispensé au cycle d'orientation est défini par le Plan d'études romand (PER) et des programmes cantonaux. Le PER constitue l'outil de référence de l'ensemble des cantons romands. Il décrit ce que les élèves doivent apprendre durant leur scolarité obligatoire et les niveaux à atteindre à la fin du cycle d'orientation. Des moyens d'enseignement romands (MER) ainsi que des moyens d'enseignement cantonaux complémentaires sont édités sous forme imprimée et/ou numérique pour honorer les objectifs du PER et des programmes cantonaux.

### L'évaluation

L'évaluation scolaire se réfère aux objectifs et attentes du PER et des programmes cantonaux. Elle permet au corps enseignant d'apprécier les acquisitions des élèves et est réalisée en lien avec une séquence d'enseignement-apprentissage.

### Normes de promotion et orientation

Ce sont les notes obtenues dans les différentes disciplines qui déterminent la promotion de l'élève.

Les normes de promotion sont détaillées sur le site des établissements du CO et dans le carnet de l'élève.

---

## La vie de l'élève

### Horaire

Les cours et le nombre de périodes hebdomadaires que chaque élève suit en fonction de son regroupement ou de sa section est défini par la grille horaire. La répartition du temps scolaire se décline sur quatre journées et demie: le lundi, le mardi, le mercredi matin, le jeudi et le vendredi. Les horaires propres à chaque établissement scolaire sont communiqués par les directions.

### Vacances scolaires

L'année scolaire débute dans la deuxième quinzaine du mois d'août et se termine à la fin du mois de juin. Les vacances scolaires et jours fériés sont définis par le Conseil d'État du canton de Genève deux ans à l'avance. Les dates officielles sont communiquées à la rentrée scolaire.

INFORMATIONS SUR LE SITE DE L'ÉTAT DE GENÈVE:

[www.ge.ch/vacances-scolaires-jours-feries](http://www.ge.ch/vacances-scolaires-jours-feries)

### Absences

Toute absence doit être immédiatement annoncée à l'établissement selon les modalités définies par la direction de l'établissement.

Le retour à l'école, suite à une absence non prévisible, doit être accompagné d'une excuse écrite par les parents dans le carnet de l'élève. Un certificat médical peut être exigé.



# La collaboration entre l'école et ses partenaires

## Relation famille – école

L'école complète l'action éducative de la famille. Une étroite collaboration est indispensable pour créer un climat favorable à l'équilibre de l'élève durant l'adolescence.

Lors du passage au cycle d'orientation, l'école veille à développer chez les élèves l'acquisition d'une plus grande autonomie et de nouvelles responsabilités.

## Accueil à journée continue

Afin de répondre aux besoins collectifs des élèves sur le temps de pause de midi, des solutions diverses sont organisées dans les établissements du CO. Les familles sont invitées à se renseigner directement auprès des établissements.

## Instances participatives

Pour favoriser les échanges entre l'école et ses partenaires, chaque établissement met en place une instance participative.

Cette dernière est composée de différents membres représentatifs de la communauté scolaire, des associations des parents, des collectivités locales ou d'autres partenaires.

Les parents ont la possibilité de s'engager dans les associations de parents d'élèves ou d'intégrer ces instances. La Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire (FAPEO) fédère une majorité d'entre elles.

Afin d'encourager la participation citoyenne des jeunes, des conseils des élèves sont également mis en place dans chaque école, en lien avec le conseil de la jeunesse instauré par la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse.

INFORMATIONS SUR LA FAPEO: [www.fapeo.ch](http://www.fapeo.ch)

### CO Aubépine

Rue de l'Aubépine 21  
1205 Genève

### CO Bois-Caran

Chemin de Bois-Caran 40  
1245 Collonge-Bellerive

### CO Budé

Chemin Briquet 4  
1209 Genève

### CO Cayla

Chemin William-Lescaze 8  
1203 Genève

### CO Colombières

Chemin des Colombières 4  
1290 Versoix

### CO Coudriers

Avenue de Joli-Mont 15A  
1209 Genève

### CO Drize

Route de Drize 8  
1227 Carouge

### CO Florence

Chemin du Velours 16  
1231 Conches

### CO Foron

Chemin du Foron 43  
1226 Thônex

### CO Golette

Rue de la Golette 17  
1217 Meyrin

### CO Gradelle

Chemin du Pré-du-Couvent 5  
1224 Chêne-Bougeries

### CO Grandes-Communes

Chemin Gérard-de-Ternier 20  
1213 Petit-Lancy

### CO Marais

Route de Loëx 22  
1213 Onex

### CO Montbrillant

Rue de Montbrillant 29  
1201 Genève

### CO Pinchat

Chemin Charles-Poluzzi 50  
1227 Carouge

### CO Renard

Chemin des Lézards 24  
1219 Le Lignon

### CO Sécheron

Avenue Blanc 1-3  
1202 Genève

### CO Voirets

Chemin des Voirets 22  
1228 Plan-les-Ouates

### CO Vuillonex

Chemin de Sous-le-Clos 3  
1232 Confignon





**Nous vous invitons à visiter régulièrement le site internet de l'établissement scolaire de votre enfant.**

### **Contacts et liens**

- Le site des établissements du CO: <https://edu.ge.ch/secondaire1>
- Le site pédagogique officiel du CO: <https://edu.ge.ch/enseignement/co>
- Le site de l'enseignement secondaire II: <https://www.ge.ch/filieres-formation-enseignement-secondaire-ii>
- Le site de l'État de Genève, rubrique «Ecoles et formation»: [www.ge.ch](http://www.ge.ch)
- La page du DIP: [www.ge.ch/organisation/departement-instruction-publique-formation-jeunesse-dip](http://www.ge.ch/organisation/departement-instruction-publique-formation-jeunesse-dip)



<https://edu.ge.ch/secondaire1>